

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. En vertu d'un ordre spécial adopté par la Chambre hier soir . . .

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je voudrais signaler à la Chambre ce qui semble être une erreur typographique. Au cours des délibérations d'hier soir, qui allaient bon train, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a signalé, en dernier lieu, qu'il était inutile que l'article 9 modifié, à la page 5 du bill modificateur, renferme la référence au paragraphe (1). Je désire signaler à la Chambre que le bill renfermant un paragraphe 2 et un paragraphe 3, il faut nécessairement insérer un paragraphe 1. Si tout le monde est d'accord, je crois que nous pourrions corriger cette erreur avant de procéder au vote.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je suppose, monsieur l'Orateur, que le ministre veut dire que ces paragraphes sont déjà dans la loi.

L'hon. M. Lang: Oui, l'article 9 original comprend trois paragraphes.

M. l'Orateur: A l'ordre. Puisqu'il s'agit, semble-t-il, de corriger une simple erreur de typographie, je pense que la Chambre acceptera à l'unanimité de donner suite à la suggestion du ministre.

En vertu de l'ordre de la Chambre adopté dans la soirée d'hier, le bill à l'étude sera maintenant mis aux voix. Le vote porte sur l'amendement à la motion principale. M. Lang, avec l'appui de M. MacEachen, propose: Que le bill C-2, tendant à modifier le Code criminel et à apporter des modifications connexes à la loi de 1967 modifiant le Code criminel, la loi sur le casier judiciaire, la loi sur la défense nationale, la loi sur la libération conditionnelle de détenus et la loi sur les forces étrangères présentes au Canada soit maintenant lu pour la 3^e fois.

[Français]

Et sur la proposition d'amendement de M. Rondeau:

Que le bill C-2 ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques, afin de reconsidérer l'article 44 du bill et particulièrement l'alinéa a).

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur: Le vote porte sur l'amendement. Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Rondeau, mis aux voix, est rejeté par 187 voix contre 11.)

• (1510)

[Traduction]

(Vote n° 19)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Dionne
Fortin
Gauthier
Godin
Lambert
(Bellechasse)

MM.

Laprise
Latulippe
Matte
Rodrigue
Rondeau
Tétrault—11.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Alexander
Allmand
Asselin
Baldwin
Barnett
Barrett
Béchar
Beer
Bell
Benjamin
Benson
Bigg
Blackburn
Blair
Blouin
Borrie
Boulangier
Brewin
Broadbent
Buchanan
Burton
Caccia
Cadieu
Cafik
Cantin
Carter
Chappell
Chrétien
Clermont
Coates
Cobbe
Comeau
Comtois
Corbin
Corriveau
Côté (Richelieu)
Crossman
Crouse
Cullen
Cyr
Danforth
Danson
Davis
Deachman
Deakon
De Bané
Diefenbaker
Dinsdale
Douglas
Drury
Dubé
Dupras
Énard
Flemming
Forest
Forget

MM.

Foster
Gendron
Gervais
Gibson
Gilbert
Gillespie
Goyer
Gray
Grills
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Hales
Harding
Harkness
Hees
Hopkins
Horner
Howard
(Okanagan Boundary)
Howe
Jamieson
Jerome
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lachance
Lafamme
Lajoie
Lang (Saskatoon-Humboldt)
Langlois
Laniel
La Salle
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Rimouski)
Lefebvre
Lessard
(Lac-Saint-Jean)
L'Heureux
Loiselle
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacInnis (M^{me})
MacKay
MacLean
Macquarrie
MacRae
McBride